

Paris, le 26 juillet 2013

## Le 18 octobre prochain, vous allez élire vos représentants au Comité d'Entreprise et vos Délégués du Personnel.

Force Ouvrière, troisième organisation syndicale en France, progresse partout, car les salariés ont besoin d'une représentation indépendante.

C'est-à-dire un syndicat qui défend les intérêts de tous les salariés, employés et cadres.

FO n'est pas ou peu présent dans votre établissement, il faut changer cette situation, afin de vous représenter en DP et au Comité d'Entreprise.

De plus, votre candidature en région, renforcera nos moyens d'interventions au niveau national.

## Une liste Force Ouvrière pour quoi faire ?

Force est de constater que depuis que FO n'est plus dans les instances nationales, la direction de la Macif peut, sans opposition, voire avec une volonté partagée des organisations syndicales dites représentatives, réorganiser, restructurer comme bon lui semble.

De nombreux salariés de Macif Mutualité se posent des questions sur les volumes d'activité depuis le passage au tiers payant « Terciane » ainsi que sur les incidences engendrées par l'ANI du 11 janvier 2013, transposé en loi dite « de sécurisation de l'emploi » qui en son article 1<sup>er</sup> pose la question de la pérennité de la gestion des contrats individuels qui représente le cœur de métier de Macif Mutualité. Ce sont les questions posées par FO à la Direction Générale (voir lettre ouverte au verso)

Quelles en seront les conséquences pour les salariés et leurs emplois ?

## Constituez des listes FO

Qui auront pour mandat tant au CE qu'en DP la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés :

- ▶ Pour la préservation des activités, des sites, et des emplois
- ▶ Augmentation Générale des salaires.
- ▶ Arrêt du management par objectifs.
- ▶ Arrêt des Entretiens dits de Progrès.
- ▶ Augmentation des effectifs, transformation des CDD en CDI.
- ▶ Arrêt de l'individualisation, qui génère pression et conduit à des actes extrêmes.
- ▶ Pour une gestion qui permette à l'ensemble des salariés de bénéficier du CE

# Macif Mutualité

Je - nous - TOUS avec **FO**

Madame la Directrice,

Les salariés de Macif Mutualité nous ont alertés sur des informations véhiculées par la direction qui leur font craindre pour la pérennité de leur emploi et leur site de travail.

Ces propos indiquaient que l'ANI du 11 janvier 2013, et aujourd'hui la Loi sur « la sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013, loin de sécuriser l'emploi, bien au contraire, pouvaient justifier la remise en cause des emplois.

Notre organisation syndicale, comme elle l'a dit lors du dernier CCE, vous demande de vous engager sur le maintien de tous les emplois et de tous les sites de travail. Les salariés ne peuvent être responsables des décisions législatives fussent-elles avalisées par certaines organisations syndicales.

Nous vous interrogeons également sur les conséquences du passage de la gestion du tiers payant par TERCIANE.

Quels en sont les impacts pour l'ensemble des salariés de Macif Mutualité, en termes de charge de travail, de mobilités et pérennité des emplois ?

Dans ce dossier également, notre organisation syndicale ne saurait accepter que des choix commandés par la recherche d'économie d'échelle aient des répercussions sur l'emploi et la qualité de travail des salariés, employés et cadres de Macif Mutualité.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués

#### **Constituer une liste Force Ouvrière,**

C'est constituer une liste d'un syndicat réellement indépendant de l'état et de nos employeurs.

C'est se présenter sur les listes d'un syndicat affilié à une confédération qui combat réellement l'austérité et la remise en cause des retraites.

C'est rejoindre une organisation forte, disposant de réels moyens de formation des militants.

C'est prendre en main son destin au moment où de toutes parts fusent les attaques contre les acquis des salariés.

#### **La flexibilité aujourd'hui, la sécurité demain...peut être**

Force Ouvrière a refusé de signer l'accord national interprofessionnel MEDEF – CFDT, CFTC, CGC du 11 janvier sur la « Compétitivité des entreprises » et la « sécurisation des emplois ».

Cet accord, transposé en loi, pulvérise des pans entiers du code du travail.

Cet accord facilite les licenciements, organise la hausse du temps de travail et la baisse des salaires, introduit flexibilité et la mobilité forcée...

**Le 18 octobre, présentez-vous sous l'étiquette FO,  
Syndiquez-vous, votez et faites voter FO**

### **Bulletin de candidature**

Je soussigné(e) .....déclare être candidat sur les listes FO

Macif Mutualité de l'établissement.....aux élections de CE, DP 2013

Date : ..... Signature :

**A retourner** : Secrétariat FO Macif 28 rue des petits Hôtels 75010 PARIS, tel 0 649 232 078 ou 0 148 019 180

***Si vous souhaitez vous investir dans la défense des intérêts individuels et collectifs des collègues, si vous souhaitez participer à l'expression d'une voix indépendante, si vous souhaitez participer à la préservation de notre outil de travail, prenez contact.***